

ELOGIUG BITIMONUG NONTASEBILEGI DNU PYAYYSYDNU BURYEVYIULONS:

Séance du 29 novembre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents : 25

Absents:

Procuration: 4

Nombre de suffrages

exprimés : 29 Pour: 29 Contre :0 Abstentions :0

SOUS PREFECTURE

DE LUNEVILLE

0 4 DEC. 2017

COURRIER ARRIVÉE

L'an 2017, le 29 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND. Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. ACREMENT, M. Maurice HERIAT remplace M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace M. Michel MARCHAL, M. Guy SERVANT remplace M. Noël MARQUIS.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ donne pouvoir à M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard Muller, M. François GENAY donne pouvoir à Monsieur Laurent GELLENONCOURT.

Etai(ent) excusé(s):

M. René ACREMENT remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Jacques DEWAELE remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS remplacé par M. Guy SERVANT.

Etait absent:

Voix consultative: Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

2017-046

Date de convocation 24/11/2017

DATE D'AFFICHAGE

MAISON DU TOURISME : ADHESION DES PARTENAIRES

La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois a une mission de service public de présentation des activités touristiques du territoire.

dépôt en Préfecture le :

../../....

Ainsi, figurent dans nos différents supports de promotion (papier et numérique) l'ensemble des sites, hébergeurs, les restaurants, les activités concourant à Acte rendu exécutoire après l'attractivité touristique du Pays du Lunévillois sous réserve d'avoir complété une fiche de renseignement pour l'année en cours. Ces fiches sont traduites en allemand et en anglais par la Maison du Tourisme.

et publication du :

......

La Maison du Tourisme peut également proposer des offres payantes de promotion touristique pour ces mêmes prestataires. Ces participations permettent de mettre en avant les prestataires selon le package proposé.

Les participations abondent le budget de la Maison du Tourisme et permettent donc d'accroître notre capacité pour concourir au développement du Pays du Lunévillois.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE que la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois instaure une convention de partenariat avec les partenaires privés en contrepartie d'une participation financière selon la formule choisie à compter du 1^{er} janvier 2018,
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces nécessaires et ses annexes dans le cadre des formules de partenariat de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois,
- AUTORISE le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2018 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Lunéville

Le Président,

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE
0 4 DEC. 2017
COURRIER ARRIVÉE